

Bulletin d'information sur les pesticidesN°7 - Février 2022

Actualités législatives et réglementaires



<u>Mexique : Réduction de moitié des quotas d'importations du glyphosate pour 2022</u>

Le Conseil national de Science et Technologie (Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología, Conacyt) a recommandé le 17 janvier 2022 au Gouvernement mexicain de réduire les quotas d'importations du glyphosate de moitié pour 2022 par rapport à 2021, ce qui correspond à 8.263.088,5 kilogrammes comme quantité maximale de glyphosate formulé et 628.615,50 kilogrammes comme niveau maximal de glyphosate technique. Cette recommandation est fondée sur les résultats de la recherche scientifique, ainsi que sur des consultations avec différentes autorités, qui confirment la disponibilité au Mexique d'alternatives viables pour la gestion des mauvaises herbes, dans différentes cultures et échelles de production. C'est un pas de plus vers l'interdiction totale de l'herbicide, fixée à 2024 par un décret présidentiel historique du 31 décembre 2020.

Cette interdiction revêt une particulière importance au Mexique où 19 % de la production agricole nationale dépend directement de la pollinisation par les abeilles, dont la survie est mise à mal par l'utilisation abondante du glyphosate. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) avait signalé dans un rapport publié en décembre 2018 que divers pesticides extrêmement dangereux étaient encore autorisés et largement utilisés au Mexique. L'interdiction du glyphosate s'inscrit dans un processus de réduction des usages initié depuis 2019 par le Gouvernement, sous l'impulsion de la CNDH. L'objectif fixé consiste désormais à favoriser les produits agrochimiques, biologiques ou organiques de faible toxicité, les pratiques agroécologiques ou celles nécessitant une utilisation intensive de main-d'œuvre.

À cette fin, le décret confie un rôle central au Conacyt, à la fois en matière de coordination de la recherche des alternatives, en lien avec les parties prenantes, et de recommandations sur les quantités de glyphosate devant être importées durant la période de transition.

Sans surprise, les industriels ont émis de vives critiques à l'égard de cette recommandation, qualifiée d'inquiétante et considérée sans fondement scientifique par la *Unión Mexicana de Fabricantes y Formuladores de Agroquímicos* (UMFFAAC) et la *Protección de Cultivos, Ciencia y Tecnología* (Proccyt). Parallèlement, diverses entreprises transnationales (telles que Bayer-Monsanto ou Syngenta Agro), le Conseil national de l'agriculture (*Consejo Nacional Agropecuario*, CNA), le groupe Xacur, Velsimex et des associations civiles financées par l'agrobusiness ont formé plus de vingt recours visant à annuler le décret présidentiel ordonnant la suspension progressive des importations de glyphosate. Cependant, le 13 octobre 2021, la première chambre de la Cour suprême de justice de la Nation (SCJN) a confirmé l'interdiction progressive de l'importation du glyphosate au Mexique.

Les autorités devront faire preuve de détermination et suivre la recommandation du Conacyt malgré les pressions exercées par les lobbies agroalimentaires qui avaient déjà poussé l'ancien secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles, Victor Toledo à quitter ses fonctions en 2020. Celui-ci témoigne d'une bataille féroce, au regard notamment des moyens des industries, qui disposent d'une « armée de scientifiques, de techniciens, de publicitaires, de lobbyistes, d'espions et de promoteurs ».

Néanmoins, le Gouvernement semble rester ferme sur sa politique d'évitement des pesticides et de promotion des alternatives et constitue un exemple à suivre pour ses voisins du continent américain.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?

Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.

Je donne à Justice Pesticides

Retour au site de Justice Pesticides